

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DES
PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT
SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/I/1
6 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Première session
Genève, 21-24 mai 2002

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le Président désigné de la réunion des Parties à la Convention qui se tiendra les 12 et 13 décembre 2002.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Confirmation du règlement intérieur.
4. Adoption de dispositions financières pour les réunions du Groupe.
5. Question de la participation.
6. Organisation des travaux du Groupe:
 - a) Sessions ultérieures, calendrier des réunions et programme de travail;
 - b) Examen et adoption du rapport d'activité.
7. Documentation de base.
8. Échange de vues général et examen de propositions relatives aux restes explosifs des guerres et aux mines autres que les mines antipersonnel.
9. Adoption du rapport d'activité.
